EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

MONIALES, CONVERSES ET NOVICES

OBJECTIFS

1 - CAPACITES.- Comprendre les liens entre les différents groupes du couvent ; passer d'un langage à un autre (liste-schéma).

2 - CONNAISSANCES. - Connaître la composition du couvent cistercien ; connaître les effets de la Révolution dans le domaine reli-

NIVEAU

1 - Collège

2 - Lycée (Seconde)

CONTEXTE

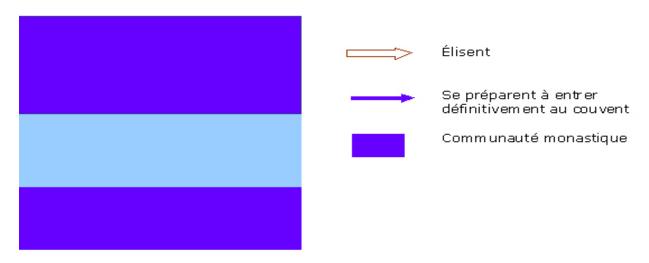
En février 1790, l'Assemblée nationale décrète la dissolution des ordres religieux : le 22 mai, la municipalité de Leutenheim délègue une commission chargée de procéder à l'inventaire des biens de l'abbaye. Cette commission en dresse un procès-verbal dont cette liste fait partie. La même année, les religieuses de Koenigsbrück acceptent la Constitution civile du clergé. Mais en septembre 1792, la Convention dissout les communautés religieuses. Les moniales se dispersent, les objets précieux sont fondus à la Monnaie de Strasbourg, tels un calice, un ciboire, dix cuillères ou six fourchettes*. Le mobilier et les bâtiments vendus aux enchères. Ces derniers servent de carrière.

* ADBR Q 4325, cité par F. Rapp, Cl. Muller, 1998



Etudier une liste et placer des informations dans un schéma

- 1.- Présentez le document (nature, date, contexte historique, auteur, but...) en vous servant de la traduction d'un passage situé au-dessus de la liste des religieuses.
- 2.- Quels sont les renseignements donnés par cette liste ?
- 3.- Reportez dans le schéma proposé:
- Le nom de chaque catégorie de la communauté et leur effectif ;
- les liens entre les différents groupes qui composent cette communauté.
- 4.- Quelle est la composition de cette communauté de moniales cisterciennes en 1790 ?





EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE



DES RELIGIEUSES QUI PRENNENT DES LIBERTÉS

Le statut religieux des convers chargés des travaux manuels constitue l'originalité par rapport au système bénédictin où les paysans à qui incombent la culture et l'élevage du domaine sont des laïcs. Une fois les convers admis, ils ne doivent pas être traités comme des travailleurs salariés, mais comme des frères religieux (ou des sœurs) dont le mode de vie mérite le même respect que celui des moines. Les frères (ou sœurs) convers sont pourtant différents par l'habit, l'origine sociale et le niveau d'instruction.

Les moniales cherchent parfois à échapper à la règle de la clôture. Ainsi, en 1291, les moniales de Koenigsbrück prennent des libertés avec ce principe et le décret du chapitre général de Cîteaux rappelle fortement les principes : « de même les Moniales qui se montrèrent à plusieurs reprises désobéissantes envers le père abbé visiteur, si d'ici la fête du bienheureux Nicolas elles ne se décident pas à obéir avec humilité, seront excommuniées par le chapitre général... ».



Document n°22: ADBR Q 4325 (1792).

